



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

LE RECTEUR DE RÉGION
ACADEMIQUE
RECTEUR D'ACADÉMIE
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

Cayenne, le 9 mars 2026

Rectorat Vu le décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ;

Division des Examens et Concours Vu l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;

Vu l'arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II ;

2240 route de Montabo
B.P. 6011
97306 CAYENNE Cedex

ARRETE

Article 1^{er} : La composition du jury de délibération pour l'examen du **diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (D.E.E.S)** de la session 2026 est la suivante :

Président : Monsieur CECILE Christian, Maître de conférences à l'Université de Guyane ;

Membres :

- Madame REPOS Charlésia de la DGCOPOP
- Monsieur MINFIR Deelan, Directeur des programmes à l'I.R.D.T.S
- Madame SMOCK Nicole, Conseillère pédagogique ASH au Rectorat
- Monsieur DOMPUT David, Educateur Spécialisé à la CTG
- Madame BAZIRE Yvonne, Chef de service à Groupe SOS
- Madame Julie WOERLE, éducatrice spécialisée de l'APADAG
- Madame Élodie PINDARD, responsable de formation de l'IRDTS

Article 2 : La liste des interrogateurs pour l'examen du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé de la session 2026 est la suivante :

Épreuve du DC1

- Madame Julie WOERLE, éducatrice spécialisée de l'APADAG
- Madame Élodie PINDARD, responsable de formation de l'IRDTS

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie de la Guyane est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Recteur de l'Académie
Et par délégation
Le chef de la Division des Examens et Concours



Denis CLAVEL